







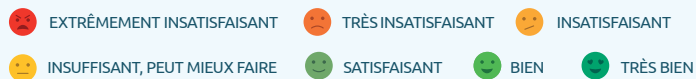
Analyse de l'action
du Gouvernement
wallon **en matière
de transition
énergétique**






—
Juin 2021



Promotion transversale des énergies renouvelables (PACE2030,...)		<p>Le Gouvernement tarde à concrétiser un cadre permettant de traduire les ambitions climatiques de la Wallonie en objectifs et mesures permettant d'accélérer la transition énergétique.</p> <p>→ Une révision à la hausse de ces objectifs, assortie de mesures concrètes, est urgente, au risque d'arriver trop tard pour répondre aux enjeux énergétiques, environnementaux et de sécurité d'approvisionnement du pays.</p>
Soutien CV		<p>Certaines révisions du cadre de soutien ont avancé, à l'instar des cas d'installations souhaitant prolonger. Cependant, le travail entamé par la Wallonie en matière de soutien a subi un important retard et n'est, à l'heure actuelle, ni de nature à apporter une visibilité suffisante aux acteurs économiques ni à apporter une sécurité d'investissement nécessaire à la pérennité des filières. Les moyens alloués au soutien sont en outre insuffisants pour respecter les engagements régionaux en termes d'objectifs de production d'énergies renouvelables.</p> <p>→ Un cadre reposant sur un taux de rentabilité suffisant, assorti de mesures urgentes et moyens suffisants devrait absolument être développé dans les prochains mois.</p>
Eolien		<p>En dépit des engagements régionaux d'améliorer la sécurité juridique du secteur éolien et d'assouplir certaines contraintes à l'installation, les niveaux d'insécurité et de contraintes ont augmenté et la politique d'octroi de permis s'est complexifiée.</p> <p>→ Il est essentiel que des mesures concrètes à ces égards soient adoptées dans les prochains mois ainsi qu'une adaptation de l'approche actuelle d'octroi de permis, au risque d'hypothéquer le maintien du secteur secteur éolien dans le paysage énergétique wallon.</p>
PV		<p>Bien que le cadre pour le résidentiel permette de continuer à développer ce segment à court terme, il n'anticipe pas la fin du compteur qui tourne à l'envers en 2023. Par ailleurs, le cadre de soutien pour les projets > 10 kW n'apporte pas de visibilité suffisante, ni de direction claire pour les projets hors toiture (notamment pour l'agrivoltaïsme). Par contre, le recyclage des panneaux usagés est en bonne voie de finalisation.</p> <p>→ Il est nécessaire de maintenir un cadre suffisant et de rapidement aligner la taille des enveloppes de CV aux objectifs fixés.</p>

Échelle de cote



Biogaz		<p>Le premier site d'injection de biométhane a pu voir le jour grâce à la finalisation du cadre de soutien. Bien que le Gouvernement marque son intérêt pour la filière, ses perspectives de développement sont faibles, au vu du peu de CV disponibles, et sans cadre alternatif.</p> <p>→ Un travail doit être rapidement mené, afin de sécuriser le déploiement de la filière, tant sur les différentes valorisations du biogaz, que sur l'ensemble des externalités positives.</p>
Réseaux, flexibilité et tarification		<p>Le GW avance sur l'introduction de tarifs réseaux plus dynamiques favorisant la flexibilité des usages ainsi que sur la transposition des directives relatives à l'autoconsommation collective et aux communautés d'énergie, mais avec une vision jusqu'ici très conservatrice des avantages tarifaires à leur consentir.</p> <p>→ L'application d'un coût-vérité, tenant compte de la structure du réseau, devrait favoriser la consommation "en circuit court". Il semble par contre déterminé à réviser l'AGW du 10.11.2016 relatif à l'ACB et à la compensation financière pour systématiser les compensations en cas d'activation de la flexibilité des raccordements.</p>
Chaleur verte et réseaux de chaleur		<p>Même incomplète (sortie des énergies carbonées, Stratégie Biomasse-Energie, mini-réseaux), la nouvelle stratégie Réseaux de chaleur est un pas dans la bonne direction. Le GW a fait place aux CER et aux SER dans le décret Réseaux de chaleur.</p> <p>→ Il faut à présent rendre ces perspectives plus concrètes dans l'AGW et limiter au strict nécessaire les contraintes imposées par celui-ci. La géothermie semble prise à bras-le-corps (AP Décret Sous-sol + Etude du potentiel en cours).</p>
Intégration RES et E-mobilité dans bâtiments		<p>Le Décret PEB de décembre 2020 est absolument minimaliste, tant en matière d'intégration des SER dans le bâti que d'électromobilité.</p> <p>→ Pour y remédier, les AGW d'exécution doivent prévoir des normes d'équipement volontaristes pour l'électro-mobilité et poser les jalons d'un plan de sortie des combustibles fossiles, en adoptant des normes SER ambitieuses aussi bien pour les immeubles neufs et les rénovations profondes, que pour les remplacements de systèmes.</p>
Total		<p>Note globale largement insuffisante après 20 mois de législature.</p> <p>→ Il n'est cependant pas trop tard pour que le Gouvernement se ressaisisse et prenne une série de mesures facilitant la transition énergétique en Wallonie, répondant ainsi aux engagements régionaux (DPR).</p>